



PRÉFECTURE DE MAYOTTE  
MILDECA



DÉLÉGATION TERRITORIALE  
DE MAYOTTE  
SERVICE PREVENTION



CGET  
POLITIQUE DE LA VILLE



*Mamoudzou, le 17 décembre 2017*

## Appel à projets 2018 pour la lutte contre les drogues et les conduites addictives

### ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS

Dans un environnement local en pleine mutation, les défis en matière de jeunesse, de santé mais aussi de prévention de la délinquance nécessitent une mobilisation des différents acteurs dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Après le succès du tout premier appel à projets commun lancé en 2017 conjointement par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Mayotte, la démarche est reconduite pour 2018 en associant la Politique de la Ville (CGET) avec une enveloppe spécifique mobilisée en faveur de la prévention, des soins et de la réduction des risques, de l'accès aux droits et aux soins, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic dans ce domaine.

L'effort de prévention reste orienté vers les populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages dus aux substances psychoactives et auprès de tous en milieu scolaire, festif et professionnel. Une attention particulière sera portée sur les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville Cet appel à projets s'inscrit dans un ensemble de priorités qui ont été définies par la MILDECA au niveau national :

- Prévenir les conduites addictives ;
- Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi ;
- Accompagner les populations les plus vulnérables ;
- Renforcer les actions de formation.

### OBJECTIFS FIXÉS POUR MAYOTTE

L'appel à projets 2018 décline à Mayotte les orientations nationales au contexte spécifique local toujours marqué par :

- Un déficit d'informations sur l'ampleur du phénomène des drogues et des conduites addictives ;
- Une structuration et une formation des acteurs institutionnels et associatifs en cours de déploiement ;
- Une persistance des faits de délinquance dus à une consommation excessive d'alcool et de drogues ;
- Une forte vulnérabilité de la jeunesse en raison d'un contexte économique et social difficile.

La mise en œuvre d'une véritable politique publique en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives est récente et tend à se structurer progressivement. Avec le soutien de la MILDECA et de l'ARS, une démarche partenariale est lancée avec les acteurs institutionnels et de terrain visant à promouvoir le développement d'actions de prévention envers les populations et de formation des acteurs.

Cette démarche doit être maintenue et amplifiée pour permettre de répondre à un contexte local difficile marqué par une diffusion notable de drogues, notamment les nouveaux produits de synthèse (NPS), connus sous le nom de « chimik » à Mayotte, auprès des plus jeunes, amplifiant ainsi les phénomènes de violences en particulier dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'appel à projets 2018 vise à poursuivre l'important travail engagé par les partenaires en 2017 en consolidant les actions efficaces existantes et à développer de nouvelles actions structurantes sur les territoires vulnérables. La diversification des porteurs de projets ainsi que la poursuite de la formation des acteurs restent des objectifs majeurs.

#### **Les actions qui seront financées en priorité devront s'inscrire dans les axes suivants :**

- Sensibilisation en direction des publics fragiles et particulièrement exposés, en particulier les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les scolaires, les populations précaires, les populations sous main de justice et milieux fermés, et populations dans les espaces de loisirs et les milieux festifs et nocturnes.
- Prévention visant à éviter ou retarder les premières consommations de drogues et les consommations excessives d'alcool, en informant les populations dès le plus jeune âge sur la réglementation et les risques sanitaires relatifs à la vente et à la consommation de drogues illicites et de produits licites (tabac, alcool, médicaments) ;
- Formation et mise en réseau des acteurs intervenant en matière de lutte contre les drogues et conduites addictives pour professionnaliser les dispositifs et fédérer autour de cette politique publique ;
- Accompagnement et soutien aux adultes et acteurs engagés dans la politique de prévention notamment les parents et les accompagnants des milieux éducatifs et sportifs, les services sociaux et santé des communes visant à valoriser et légitimer leur rôle d'acteurs de prévention notamment en impulsant la mise en place de lieux d'accueil et d'écoute ; ;
- Communication sur le terrain en direction des populations pour sensibiliser les publics les plus exposés sur ce phénomène (Semaines ou journées d'action, campagne médias et réseau sociaux, communication visuelle et numérique...).

#### **MODALITÉS POSSIBLES D'INTERVENTION**

##### **Plusieurs types d'action recevront une attention particulière lors de l'examen des dossiers :**

- Actions visant à développer de nouvelles approches en promouvant une démarche d'intervention, de repérage et de prévention précoce en direction des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville les plus en difficultés sociales ;
- Actions visant à former et sensibiliser les professionnels économiques et médico-sociaux et à les accompagner dans le montage de projets de prévention auprès de leurs publics.
- Actions permettant la création d'outils et de supports de prévention (théâtre-forum, exposition mobile, affiches, créations culturelles et numériques) adaptés au territoire et aux populations pour amplifier l'impact des messages de prévention ;
- Actions de type « sensibilisation par les pairs » : formation et accompagnement de personnes « relais » chargées de porter des messages de prévention auprès des publics vulnérables repérés pour améliorer l'impact des messages de prévention.
- Déclinaison à Mayotte du dispositif « Moi(s) sans tabac » : création et mise en œuvre d'un programme complet sur 1 mois de sensibilisation et d'accompagnement à l'arrêt du tabac.

- Association de la population à la construction et à la mise en œuvre des programmes, à travers des projets à l'échelle du quartier, mobilisant des acteurs de proximité avec une attention particulière pour les actions co-portées avec des CCAS, des comités de jeunes et des conseils citoyens, dans l'esprit d'une démarche communautaire de santé.

Pour 2018, l'appel à projets propose également de financer à hauteur de 50 % les frais d'inscription au diplôme universitaire en addictologie proposé par l'université de la Réunion. Les personnes proposées devront dépendre d'une association ou d'une collectivité souhaitant mettre en œuvre un projet de prévention des addictions et devront s'engager à rester sur le territoire au moins 3 ans.

Les approches et actions innovantes feront l'objet d'un examen attentif. De même, les approches partenariales ou de réseau, visant la mutualisation et la convergence des moyens et le ciblage des actions, seront particulièrement privilégiées. Il en sera de même pour les démarches permettant d'aller au-devant des personnes en difficulté et de faire porter les messages par les « pairs ». La mobilisation du dispositif du « Service civique » sera appréciée.

**NOTA : beaucoup de dossiers présentés en 2017 ont reçu un avis défavorable par manque de précisions quant au descriptif de l'action, aux moyens et outils mobilisés ainsi qu'au calendrier prévisionnel de réalisation (action décrite en des termes généraux et flous sans précisions concrètes...). Les actions proposées à l'AAP doivent avoir été au préalable réfléchies, pensées dans leur réalisation concrète, voire discutée avec les partenaires mobilisées le cas échéant.**

## PUBLICS PRIORITAIRES

- Jeunes de 8 à 25 ans et plus particulièrement les plus vulnérables (sans emploi et sans qualification, en situation de décrochage scolaire, mineurs non accompagnés) de préférence en milieu scolaire et périscolaire, et dans les quartiers prioritaires ;
- Personnes sous main de justice ou suivis par la PJJ et le SPIP ;
- Parents et adultes ayant un rôle éducatif auprès des jeunes (secteurs de l'éducation, du sport, de l'animation, socio-culturel...);
- Femmes enceintes consommatrices de produits illicites ou licites.

## BUDGET ET DÉLAI DE RÉALISATION

### Budget et financements :

En 2018, la MILDECA, le Fond Régional d'Intervention (FIR) de l'ARS et les crédits du CGET de la Préfecture s'associent pour financer cet appel à projets pour soutenir les actions innovantes proposées par les porteurs de projets. Il est notamment rappelé que l'intervention de la MILDECA-FIR **ne peut pas** :

- cofinancer une action à plus de 80 % de son montant total ;
- financer une action au bénéfice direct des administrations de l'État ;
- financer des investissements ou de l'achat de matériels ;
- financer les porteurs de projets qui n'ont pas produit un bilan intermédiaire et/ou final des actions conduites au titre de l'année précédente et financées par la MILDECA et l'ARS.

Le critère d'innovation sera attendu pour les quartiers prioritaires de la politique de la villes :

- Définition d'un projet global et structurant, pérenne et intégrant une pluralité d'acteurs (associatifs, habitants, institutionnels)
- Conception du projet en lien étroit avec le territoire (commune, intercommunalité)

### Délais et échéancier :

Les projets ont vocation à s'inscrire dans un **cadre annuel voire dans un cadre pluriannuel (de deux ans maximum)**. Les actions doivent pouvoir débiter au plus tard au 2<sup>e</sup> trimestre 2018. Pour les projets sur deux ans, un bilan d'étape devra être obligatoirement fournis au 31 décembre 2018 et le bilan final au 31 décembre 2019. Pour les projets prévus sur l'année 2018, ils devront être achevés avant le 31 décembre 2018 avec un bilan final produit pour la même date, à l'exception des projets en milieu scolaire dont le bilan final devra être produit pour le 30 juillet 2018.

### FORMALISATION DE LA DEMANDE

La demande de subvention doit être présentée sur la base du formulaire **Cerfa n°12156\*04** téléchargeable sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

#### Elle devra obligatoirement :

- être accompagnée du **RIB** et de la **fiche INSEE** de la structure ;
- décrire précisément l'action projetée en précisant le public cible, les acteurs impliqués, les modalités d'intervention, le cheminement de l'action, l'échéancier, le budget nécessaire et ses modalités de financement ;
- présenter un état ou une analyse des besoins locaux (bilans, diagnostic territorial, enquêtes auprès des publics, situations rencontrées...) ;
- proposer un partenariat local, notamment avec les chargés de mission ville, les adultes-relais et/ou les médiateurs, pouvant assurer un lien avec le public cible et, le cas échéant, la coordination des dispositifs pré-existants, rassemblant les qualités et les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet sur un territoire bien défini ;
- préciser les liens avec les dispositifs territoriaux tels que les contrats de ville et les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- prévoir un état détaillé des personnels affectés à l'action et des prestataires le cas échéant ;
- prévoir une évaluation de processus et de résultats.

### MODALITÉS DE RETOUR DES DOSSIERS

Date limite d'envoi des dossiers : **mercredi 28 février 2018 à 19h00.**

Pour toute question ou accompagnement éventuel, vous pouvez prendre contact avec M. Julien THIRIA, chef du service prévention de l'ARS ([julien.thiria@ars.sante.fr](mailto:julien.thiria@ars.sante.fr) ou au 02 69 63 87 27) et M. Brian TOURRÉ, chargé de mission MILDECA ([brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr) et au 02 69 63 51 07).

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique à Monsieur Brian TOURRÉ, chargé de mission MILDECA à l'adresse électronique suivante : [brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:brian.tourre@mayotte.pref.gouv.fr) avec la mention « *Appel à projets ARS-MILDECA 2018* ».

*Pour l'ARS,  
Délégation territoriale Mayotte  
Le Directeur,*

  
**Xavier MONTSERRAT**

*Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Chef de projet MILDECA,*

  
**Dominique FOSSAT**